

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jean Romain, Murat-Julian Alder, Philippe Morel, Fabienne Monbaron, Helena Rigotti, Stéphane Florey, Virna Conti, Eliane Michaud Ansermet, Natacha Buffet-Desfayes, Patrick Dimier, Antoine Barde, Marc Falquet, Jean-Charles Lathion, Patrick Lussi

Date de dépôt : 10 septembre 2021

Proposition de motion

Favorisons l'emploi de la langue française : « Soldes »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 5 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, libellé comme suit :
« ¹ *La langue officielle est le français.*
² *L'Etat promeut l'apprentissage et l'usage de la langue française. Il en assure la défense.* » ;
- le fait qu'à l'instar d'autres lieux du canton, les rues marchandes s'enlisent dans une anglicisation déplorable et injustifiée ;
- la résignation générale due, sans doute, au caractère international de la cité ;
- l'impression de se sentir exclu du monde moderne si on évite les modes langagières anglo-saxonnes,

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir auprès des commerçants et des milieux économiques pour leur rappeler le libellé de l'article 5 de notre constitution cantonale, en les invitant notamment à privilégier l'idiome français « Soldes » lors des ventes périodiques promotionnelles ;
- à rendre obligatoire le doublement de l'anglicisme « Sale » par le terme « Soldes » en français.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Il ne s'agit pas ici d'entrer dans un débat sur l'évolution de la langue française ni de se claquemurer dans une position conservatrice, mais plus simplement de mettre en œuvre notre constitution, qui en appelle à la promotion et à la défense de la langue française.

La défense du français est un vieux combat, qui dépasse largement nos frontières genevoises. On le rencontre au Québec, en France, où Marc Fumaroli, membre de l'Académie française, explique en quoi la langue française est un « *recours contre la dictature de l'anglais* ».

Cette motion, plus modestement, n'entend pas alimenter ce combat, ni n'ambitionne d'expurger de la langue française les innombrables emprunts à l'anglais, qui poursuit linguistiquement sa « mission civilisatrice ». Ce qu'elle demande est simple : promouvoir à certaines périodes de l'année le mot « **Soldes** » dans les magasins et, si l'anglais « **Sale** » est maintenu, obliger de traduire en français cette invitation allophone, car le seul terme anglais « **Sale** » ne doit plus être admis.

En effet, « **sale** » a déjà une signification française qui lui est propre ! Et vendre des vêtements neufs sous une pancarte géante assurant que c'est « **SALE** » tient du mauvais goût. La défense du français contre le mauvais goût est d'intérêt public.

On pourrait alors rétorquer deux choses : d'une part, que c'est un détail et qu'il est un peu vain de s'en prendre à des détails ; d'autre part, que c'est aux clients de faire la part des choses dans l'omniprésence du franglais.

Le mot « **Soldes** » a une histoire. Au départ, il désigne la différence qui apparaît à la clôture d'un compte. Dès 1871, il est appliqué aux marchandises qui restent, aux fins de série en somme, et qu'on décide de vendre au rabais. C'est un mot masculin, et c'est abusivement qu'on l'utilise au féminin. La langue a un passé, ce passé n'est pas un détail, et en l'occurrence, le mot « **Sale** » en fait table rase.

A la responsabilité du client s'ajoute la responsabilité de l'Etat de faire respecter la volonté du peuple qui a accepté la constitution cantonale du 14 octobre 2012. L'usage de la langue française chez nous y est mentionné très tôt dans la suite des articles ; c'est donc une généralité qui doit aussi s'appliquer à ce cas particulier.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions d'avance du bon accueil que vous voudrez bien réserver à la présente proposition de motion.